



Note d'unité

MRF/ MF77-VMI | N° 2019-222

Décision du 20 décembre 2019

Décision n° MRF/ MF77-VMI 2019-222 du 20 décembre 2019

**Portant délégation de signature du Responsable de Site de Saint Ouen du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),
au Directeur de l'unité Ateliers de Maintenance des Equipements (AME) du département Matériel Roulant Ferroviaire (MRF),**

Le Responsable de site de Saint-Ouen du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2019-045) consentie le 1er octobre 2019 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2019-119) consentie le 1er octobre 2019, au Responsable de site de Saint-Ouen par la Directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

Décide de donner délégation à M. Sébastien HAUVESPRE, Directeur de l'unité AME, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité AME située sur le site de St Ouen :

1.1. La délivrance des habilitations électriques.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien HAUVESPRE, Directeur de l'unité AME, de donner délégation à :

- M. Sylvain LIONS délégué du Directeur de l'AME
- En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Sébastien ROGER Responsable Technique de l'unité AME

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

De donner délégation à M. Bruno BOURGEOIS, Responsable de l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno BOURGEOIS, de donner délégation à M. José GERMAIN, Technicien à l'équipe Logistique Ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris dans le cadre de l'activité de ladite équipe :

L'établissement des permis feux

Article 5

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77-VMI n° 2019-067 en date du 1^{er} juillet 2019.

Article 6

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 20 décembre 2019

Le Responsable de Site de Saint-Ouen

Xavier GADEAU